



Département de l'EURE-ET-LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Commune de TOURY

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260506-DEC2026_017-AI

DÉCISION

N° 2026-017

Nomenclature : N° DEC2026-017

Objet : Sports / Monde associatif / Jeunesse / Intergénérationnel - Festivités du 13 juillet 2026 - Contrat de prestation pour une animation musicale - Décision

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-13 à L.2223-16,

Vu la délibération n° 2026-020 du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la Commune souhaite organiser une retraite aux flambeaux musicale le 13 juillet 2026,

DÉCIDE

- Article 1 :** DE SIGNER un contrat de prestation pour la réalisation d'une animation musicale le 13 juillet 2026 avec l'Association Musique à tout Va, représentée par Madame LAMBERT Marylène, Présidente, 14 rue du 16 juin 1940 28700 HOUVILLE LA BRANCHE, pour un montant de 1 380 ,00 euros T.T.C.
- Article 2 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.
- Article 3 :** Le Directeur des Services est chargé de l'application de la présente décision.
- Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Acte rendu exécutoire :

- Affiché le :
 - Transmis au représentant de l'Etat :
- Le Maire,
Roland SCHACH



Fait à Toury, le 6 mai 2026

Le Maire

Roland SCHACH